

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITÉ SYNDICAL  
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE  
SEANCE DU JEUDI 29 JUN 2023**

**Délibération n° :**

DL34/2023

**Objet :**

Approbation des règles  
d'attribution des  
subventions dans le  
cadre de projets de  
solidarité internationales

L'an deux mille vingt-trois,

Le jeudi 29 juin 2023,

Les membres du comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

- M. BAY (titulaire - CCHVC)
- Mme BEAN (titulaire - CPS)
- Mme BERCHON (titulaire - CPS)
- M. BERVEILLER (titulaire - CPS)
- M. CAMBON (titulaire - CPS)
- M. CARRE (titulaire - CPS)
- M. CAUCHETIER (titulaire - CPS)
- M. CORDIER (titulaire - CPS)
- Mme DA COSTA FERNANDES (titulaire - CPS)
- M. DELAGNEAU (titulaire - CPS)
- M. DIDIN (titulaire - CPS)
- Mme DUMAS (titulaire - CPS)
- M. ESCANDE (suppléant - CPS)
- M. FONTENAILLE (titulaire - CPS)
- M. GILBON (titulaire - CPS)
- M. HENRIOT (titulaire - CPS)
- Mme HERY LE PALLEC (titulaire - CCHVC)
- Mme LEBLANC (titulaire - CPS)
- M. LECLERC (titulaire - CPS)
- M. MAJEUX (titulaire - CPS)
- M. MONTAGNON (titulaire - CCHVC)
- Mme VERCAIGNE (suppléante - CPS)
- M. VIGIER (titulaire - CPS)
- M. VIVIEN (titulaire - CPS)
- M. ZIANE (titulaire - CPS)

**DATE DE  
CONVOCAATION**

Le 23/06/2023

Avaient donné pouvoir :

M. GARSUAULT (titulaire - CPS) a donné pouvoir à M. CAUCHETIER (titulaire - CPS) ; Mme GELOT (titulaire - CPS) a donné pouvoir à M. DELAGNEAU (titulaire - CPS) ; Mme HAMON (titulaire - CPS) a donné pouvoir à M. VIGIER (titulaire - CPS).

Absents excusés :

M. AMBROISE (titulaire - CPS) ; Mme BERT (titulaire - CPS) ; M. BERTIAUX (titulaire - CPS) ; M. BLIN (titulaire - CPS) ; M. DEBRAS (titulaire - CPS) ; M. GLEIZE (titulaire - CPS) ; M. LANGLOIS (titulaire - CPS) ; M. LARDIERE (titulaire - CPS) ; Mme LECLERCQ (titulaire - CPS) ; Mme MAIMOUN (titulaire - CPS) ; M. MASURE (titulaire - CPS) ; Mme PERIS (titulaire - CCHVC) ; M. PROUST (titulaire - CPS) ; M. TRAMONI (titulaire - CPS) ; M. TRICKOVSKI (titulaire - CPS) ; Mme VALOT (titulaire - CPS)

**Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.**

**Monsieur Dominique FONTENAILLE est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.**

EN EXERCICE : 42  
PRESENTS : 25  
VOTANTS : 28

**Délibération n°DL34/2023**  
**Approbation des règles d'attribution des subventions dans le cadre**  
**de projets de solidarité internationale**

***Le comité Syndical,***

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1115-1 et L. 1115-2,

**Vu** la loi n° 2014-773 du 7 juillet 2014 d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale,

**Vu** la note de présentation,

**Considérant** le souhait du SIOM de poursuivre son engagement dans la coopération internationale en faveur d'une meilleure gestion des déchets,

***Après en avoir délibéré, à l'unanimité,***

**Approuve** la participation aux actions de coopération internationale dans la limite de 15 000 € par an,

**Dit** que les règles suivantes d'attribution de subvention sont établies :

- Les subventions seront accordées uniquement aux projets :
  - A but non lucratif et reposant sur le volontariat
  - Clairement définis et assurant la traçabilité de l'aide versée
  - Garantissant l'existence d'engagements solides des bénéficiaires, notamment en matière de développement durable,
  - Prévoyant une communication et une restitution auprès du SIOM.
- L'aide apportée par le SIOM ne devra pas excéder 50% du coût du projet.
- En cas de demande d'une association, il sera exigé qu'elle soit également subventionnée par un autre organisme public ou privé.
- Les demandes de subventions seront proposées au comité syndical et feront l'objet d'une délibération.

**Précise** que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget primitif, secteur public, section fonctionnement.

Fait à Villejust,  
Pour extrait conforme

**Le Président**

**Jean-François VIGIER**

Pièce transmise en Préfecture le : - 4 JUIL. 2023

Affichée le : - 4 JUIL. 2023

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

**Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse**

**Utilisateur : Bruneau**

### Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DL34_2023
Date de la décision:	2023-07-04 00:00:00+02
Objet:	Approbation des règles d'attribution des subventions dans le cadre de projets de solidarité internationale
Classification matières/sous-matières:	7.5
Identifiant unique:	091-200062321-20230704-DL34_2023-DE

### Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i> 091-200062321-20230704-DL34_2023-DE-1-1_0.xml	text/xml	1054
<i>nom original:</i> DL 34 2023.pdf	application/pdf	308348
<i>nom de métier:</i> 99_DE-091-200062321-20230704-DL34_2023-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	308348
<i>nom original:</i> Note présentation DL 34 2023.pdf	application/pdf	68407
<i>nom de métier:</i> 21_RP-091-200062321-20230704-DL34_2023-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	68407

### Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	4 juillet 2023 à 15h41min10s	Dépôt initial
En attente de transmission	4 juillet 2023 à 15h45min05s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	4 juillet 2023 à 15h50min14s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	4 juillet 2023 à 15h55min34s	Recu par le MIAT le 2023-07-04